



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



Numéro de publication: **0 434 152 A1**

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: **90203342.2**

(51) Int. Cl.⁵: **B68B 1/04**

(22) Date de dépôt: **14.12.90**

(30) Priorité: **19.12.89 FR 8916771**

(71) Demandeur: **ANCIENS ETABLISSEMENTS
WARIN FILS**
5, rue Gutenberg ZAI La Marinière
F-91032 Evry Cédex(FR)

(43) Date de publication de la demande:
26.06.91 Bulletin 91/26

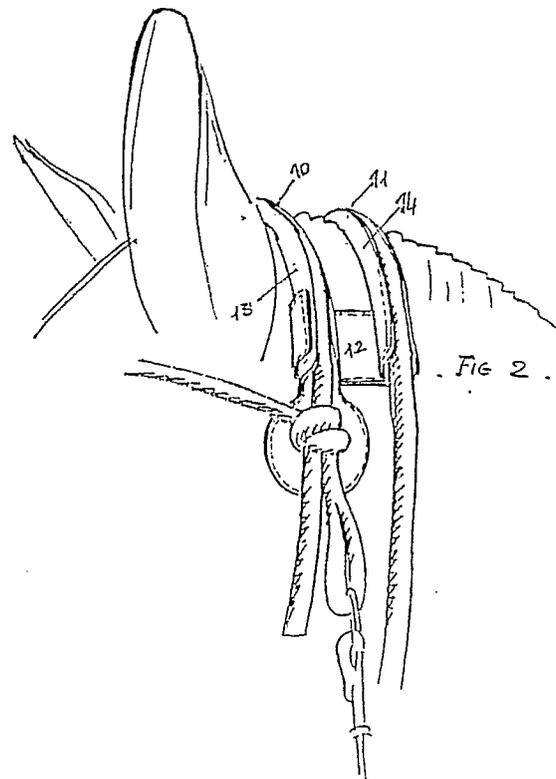
(84) Etats contractants désignés:
BE CH DE DK ES GB IT LI LU NL SE

(72) Inventeur: **Letixerand, Eric**
19, rue André Del Sarte
F-75018 Paris(FR)

(74) Mandataire: **Poidatz, Emmanuel et al**
Cabinet M. SABATIER 83, Avenue Foch
F-75116 Paris(FR)

(54) **Dispositif d'enrènement de dressage sur la nuque d'un cheval.**

(57) Dispositif constitué d'une entretoise (12) maintenant la têtière (10) et l'enrènement (11) à une distance au moins égale à celle séparant l'axe de flexion de l'axe de rotation de la tête du cheval.



EP 0 434 152 A1

DISPOSITIF DE POSITIONNEMENT D'ENRÊNEMENT DE DRESSAGE SUR LA NUQUE D'UN CHEVAL.

L'invention concerne un dispositif de positionnement d'enrênement de dressage sur la nuque d'un cheval, le dit dispositif étant disposé entre la têtière du filet et l'enrênement.

On connaît des enrênements de dressage tels par exemple que l'enrênement Gogue décrit dans le brevet français n° 984 652 comportant une courroie de têtière munie de deux anneaux fixée sur une bride montée avec un mors de filet et une cordelette, coulissant dans un anneau fixé à une fausse martingale, pour former deux brins dont les extrémités passent dans les anneaux prévus aux extrémités de la courroie de têtière et dans les anneaux du mors, les extrémités libres de la cordelette étant utilisées comme rênes. Selon une autre forme de réalisation les brins déterminés par les anneaux passant dans un second anneau fixé à la fausse martingale avant de passer dans les anneaux de têtière et de mors.

Cet enrênement, comme les enrênements Chambon, à rênes dites allemandes et Colbert ont pour but d'abaisser l'encolure du cheval afin de lui donner une meilleure attitude et faciliter l'action de maintien du dresseur.

Dans ces dispositifs, la partie d'enrênement agissant sur la tête du cheval est, soit confondue avec la têtière, soit en parallèle avec cette dernière comme décrit par exemple dans le brevet français n° 79 11238 où l'enrênement passe dans un fourreau qui est maintenu en place par une patte d'attache se fixant sur la têtière.

Du fait de la proximité de la têtière et de l'enrênement, il ne semble pas que la position de ce dernier soit choisie de façon particulièrement adéquate. En effet, les mouvements de la base de la nuque d'un cheval sont la flexion et la rotation qui se combinent pour le placer latéral, les axes de ces deux mouvements sont distincts, la rotation s'effectuant entre la première et la deuxième vertèbre (Atlas-Axis), tandis que la flexion s'effectue entre l'Occiput et l'Atlas. Tout système d'enrênement arrivant du poitrail et transmettant son effet à la têtière force sur l'articulation Occiput-Atlas et provoque un tassement douloureux des vertèbres cervicales. Pour être efficace et non traumatisant, l'effet de l'enrênement de dressage doit être et se faire sentir au niveau de l'articulation Atlas-Axis.

Le dispositif de positionnement d'enrênement de dressage a pour but de positionner le dit enrênement par rapport à la têtière de manière qu'il se trouve au moins au niveau de l'articulation Atlas-Axis. Selon une forme de réalisation il est formé d'au moins une entretoise disposée entre la têtière et l'enrênement, la longueur de la dite entretoise étant telle qu'elle sépare la têtière de l'enrênement

d'une distance au moins égale à celle séparant l'axe de flexion de l'axe de rotation de la tête du cheval.

Selon un autre aspect de l'invention, le dispositif de positionnement d'enrênement de dressage sur la nuque d'un cheval déjà équipé d'une têtière est caractérisé en ce qu'il est constitué d'au moins une entretoise disposée entre la têtière et l'enrênement, la longueur de l'entretoise étant adaptée pour maintenir en position sensiblement fixe l'enrênement sur la nuque du cheval au niveau de l'articulation Atlas-Axis.

Avantageusement la longueur de l'entretoise est telle que le point d'action de l'enrênement arrivant du poitrail du cheval est maintenu dans une zone située en vis à vis de l'articulation Atlas-Axis.

Les explications et figures données ci-après à titre d'exemple montrent comment l'invention peut être réalisée.

La figure 1 montre une partie des os de la tête et du cou d'un cheval ainsi que le point d'action préconisé de l'enrênement.

La figure 2 est une vue d'un dispositif selon un premier exemple de réalisation de l'invention.

La figure 3 est une vue d'un dispositif selon un deuxième exemple de réalisation de l'invention.

Les mouvements de flexion et de rotation de la tête du cheval s'effectuent autour de deux axes distincts. Les mouvements de flexion représentés par la flèche 1 résultent de la rotation de l'Occiput 2 sur la première vertèbre cervicale ou Atlas 3 autour d'un axe théorique 4, tandis que les mouvements de rotation représentés par la flèche 5 résultent de la rotation de l'Atlas 2 sur la deuxième vertèbre cervicale ou Axis 6 autour d'un axe théorique 7. Les plans de mouvements de flexion et de rotation étant perpendiculaires entre eux. Pour des raisons précédemment exposées le point d'action de l'enrênement arrivant du poitrail doit être situé dans une zone 8 située en vis à vis de l'articulation Atlas-Axis qui est sensiblement séparée de la zone d'action 9 de la têtière (voir à la figure 1 les flèches correspondantes indiquant les directions des efforts transmis, au point 8 par l'enrênement 11 selon la direction 8 -> 7 et au point 9 par la têtière 10 selon la direction 9 -> 4).

Afin de conserver la position de l'enrênement dans la zone 8 et cela quelque soit les mouvements du cheval, le dispositif selon l'invention est constitué d'au moins une entretoise fixée entre la têtière 10 et l'enrênement 11, la longueur de la dite entretoise étant fixe (éventuellement réglable) et telle qu'elle sépare la têtière de l'enrênement d'une distance au moins égale à celle séparant l'axe de

flexion 4 de l'axe de rotation 7 de la tête du cheval. Selon l'exemple de réalisation représenté figure 2, l'entretoise est représentée de deux éléments rigides ou semi-rigides 12 disposés symétriquement sur le cou du cheval solidaires des fourreaux 13 et 14 de têtière et d'enrênement.

Selon un deuxième exemple de réalisation montré figure 3, le dispositif de positionnement est constitué d'une pièce 15 en forme, s'adaptant sur la nuque du cheval et présentant deux logements 16 et 17 parallèles entre eux et transversaux par rapport à la nuque du cheval dans lesquels viennent se loger la têtière et l'enrênement.

Selon un troisième exemple de réalisation non représenté mais aisément imaginable en se basant sur la réalisation de la figure 2, le dispositif est constitué de deux entretoises dont les extrémités sont fixées à deux gouttières semi-rigides formées selon la nuque du cheval et dans lesquelles viennent se loger la têtière et l'enrênement.

en ce que la longueur de l'entretoise est telle que le point d'action de l'enrênement (11) arrivant du poitrail du cheval est maintenu dans une zone (8) située en vis à vis de l'articulation Atlas-Axis (7).

Revendications

1. Dispositif de positionnement d'enrênement de dressage sur la nuque d'un cheval caractérisé en ce qu'il est constitué d'au moins une entretoise (12) disposée entre la têtière (10) et l'enrênement (11), la longueur de la dite entretoise étant telle qu'elle sépare la têtière de l'enrênement d'une distance au moins égale à celle séparant l'axe de flexion de l'axe de rotation de la tête du cheval.
2. Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce qu'il est formé d'une pièce (15) s'adaptant à la nuque du cheval et portant à ses extrémités et transversalement à la nuque du cheval, des logements (16) et (17) pour la têtière et l'enrênement.
3. Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce qu'il est constitué de deux entretoises dont les extrémités portent deux gouttières semi rigides ou rigides formées selon la nuque du cheval et dans lesquelles se logent la têtière et l'enrênement.
4. Dispositif de positionnement d'enrênement de dressage sur la nuque d'un cheval déjà équipé d'une têtière, caractérisé en ce qu'il est constitué d'au moins une entretoise disposée entre la têtière (10) et l'enrênement (11), la longueur de l'entretoise étant adaptée pour maintenir en position sensiblement fixe l'enrênement (11) sur la nuque du cheval au niveau de l'articulation Atlas-Axis (7).
5. Dispositif selon la revendication 4, caractérisé

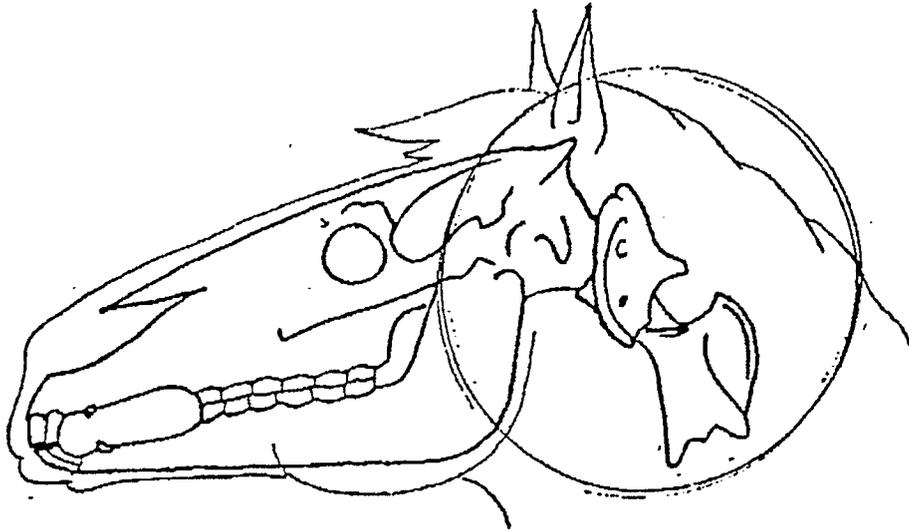
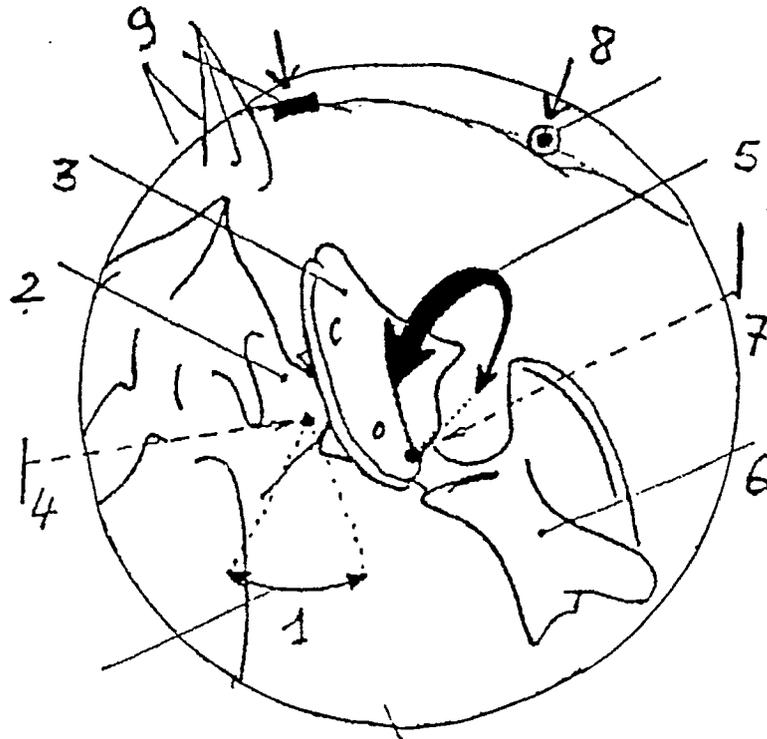
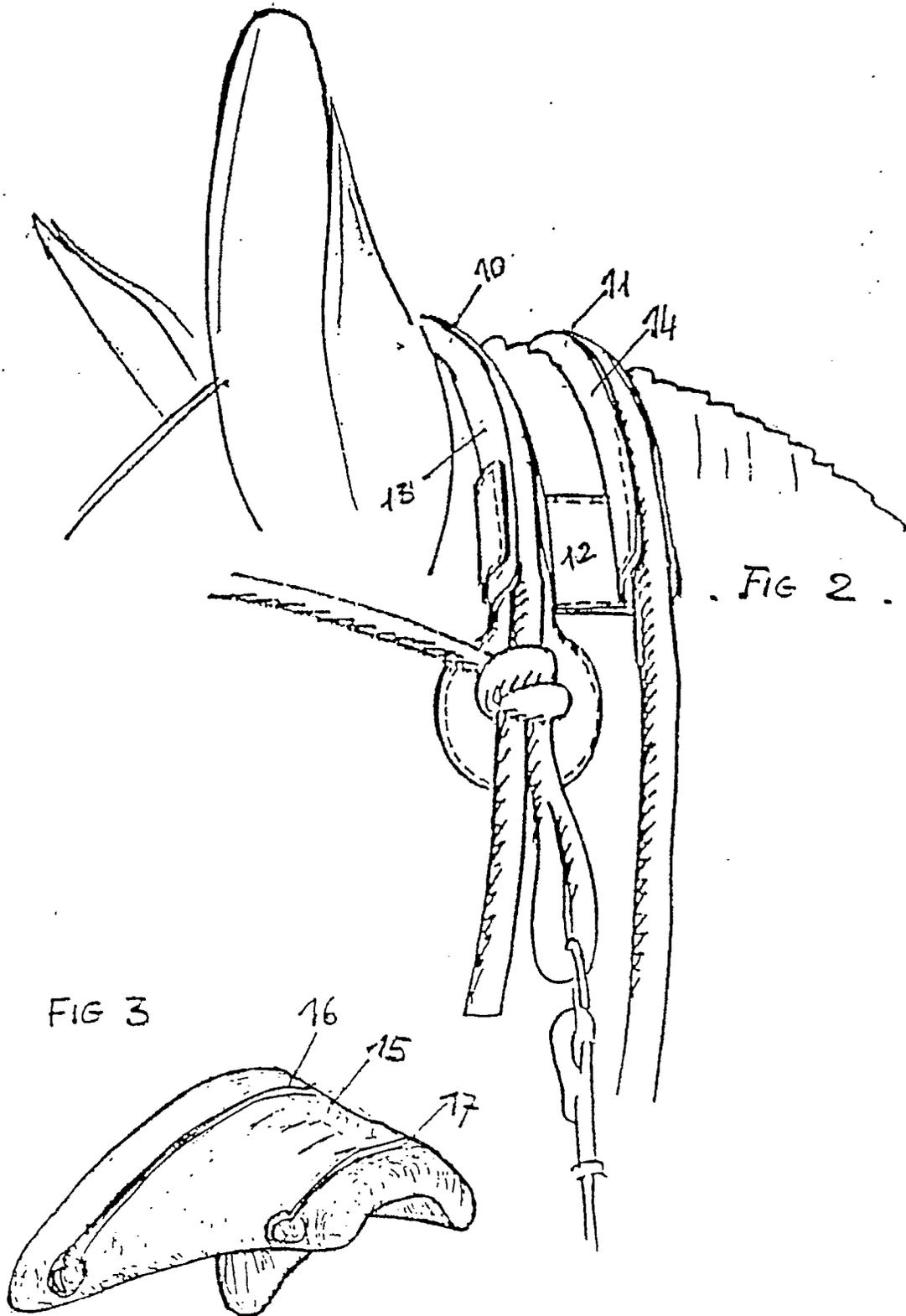


FIG 1





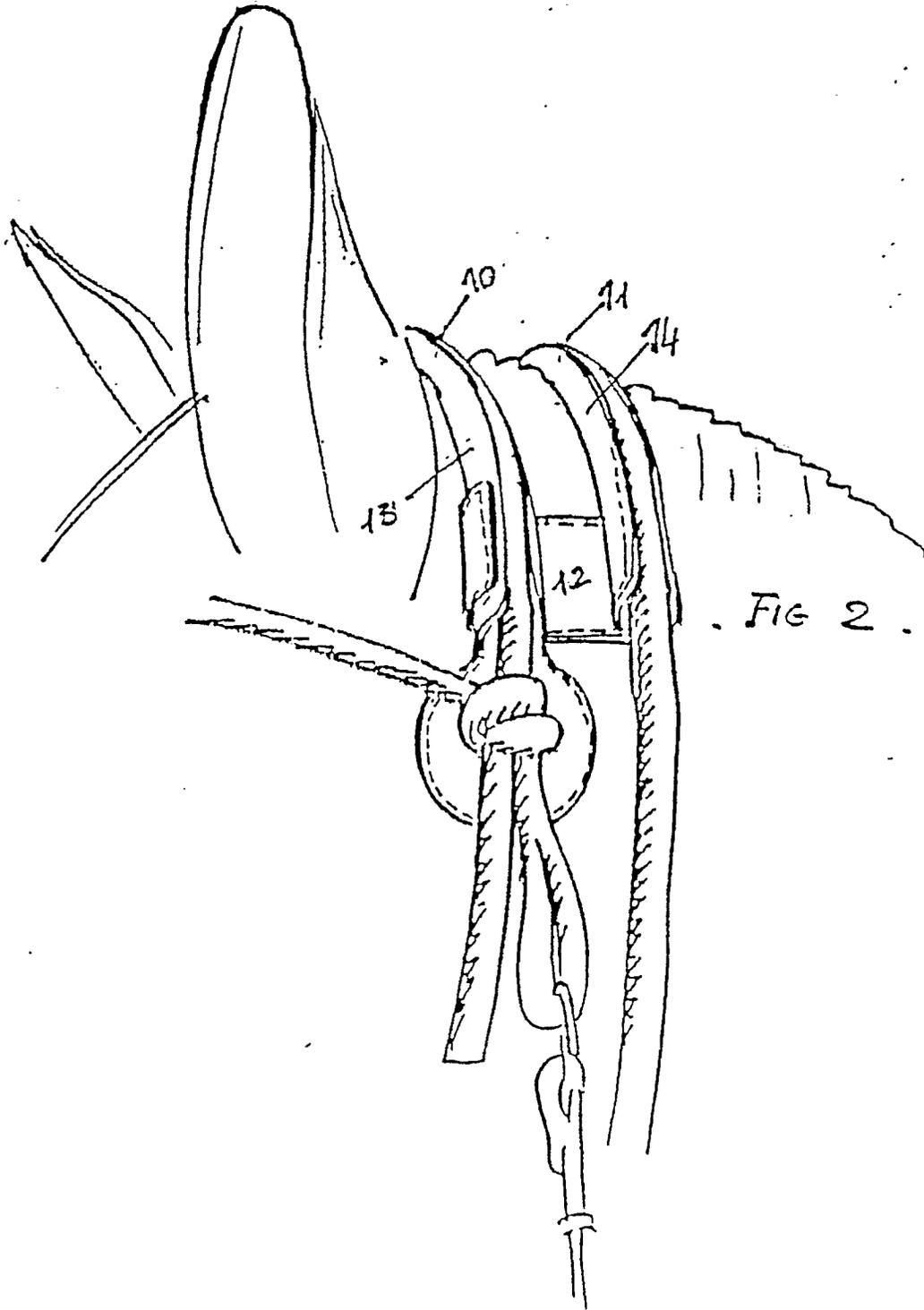


FIG 2 .



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
X	DE-C-3 579 24 (KRAEHE) * Lignes 29-33; figure 1 *	1	B 68 B 1/04
A	--- -----	2,4	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			B 68 B
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 01 février 91	Examineur MARTIN A.G.M.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			